



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 59643

#### Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le rôle que les professeurs d'économie familiale et sociale jouent auprès des adolescents qui fréquentent les lycées professionnels : éducation à la santé, éducation du consommateur, prévention, hygiène, secourisme. L'application de la réforme des LP aura de graves repercussions sur l'enseignement de cette discipline. Dans les enseignements généraux obligatoires de chaque BEP, apparaîtra en heure EFS, mais ceci par classe entière. Or la dispense d'un tel enseignement par classe entière ne permettra plus d'atteindre les objectifs visés et n'allégera pas pour autant l'horaire élève (1 heure classe entière par semaine remplaçant une heure par groupe et par semaine), par contre cela tendra à diminuer le nombre de postes nécessaires à cet enseignement. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que les conditions de travail que nécessite leur matière soient préservées et que les postes soient maintenus avec notamment le dédoublement des classes en BEP.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les nouveaux horaires des classes de brevet d'études professionnelles fixes par l'arrêté du 17 janvier 1992 pris dans le cadre de la rénovation pédagogique du lycée ont porté à une heure l'horaire hebdomadaire de l'économie familiale et sociale. Les précédents horaires, fixes par l'arrêté du 25 juillet 1973 pour les brevets d'études professionnelles industriels, par des arrêtés de 1986 pour les spécialités tertiaires, prévoyaient une heure par quinzaine d'enseignement de l'économie familiale et sociale dans les brevets d'études professionnelles industriels, une heure hebdomadaire avec dédoublement dans les sections tertiaires. Globalement, c'est par conséquent un développement de cet enseignement dont l'importance est ainsi réaffirmée, qui a été souhaité puisque désormais tous les élèves de brevets d'études professionnelles doivent suivre un enseignement d'une heure par semaine dans cette discipline. Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux programmes d'enseignement général des brevets d'études professionnelles actuellement en préparation, l'économie familiale et sociale prend une nouvelle dimension, liée notamment à l'introduction de l'alternance dans ces formations. Elle comportera ainsi un volet correspondant à la vie dans l'entreprise (vie dans l'entreprise, législation du travail, insertion professionnelle), souhaitée par les milieux professionnels. D'autre part, dans le cadre de la rénovation pédagogique du lycée, un enseignement modulaire de trois heures hebdomadaires correspondant à une dotation horaire professeurs de six heures a été introduit. Cet enseignement, qui part des besoins des élèves, est dispensé avec des effectifs réduits et doit porter sur l'enseignement professionnel en seconde professionnelle, sur l'enseignement général en terminale BEP. Cependant, la note de service no 92-164 du 25 mai 1992 concernant la rénovation pédagogique des lycées a prévu pour l'EFS la possibilité que cette discipline d'enseignement général participe à l'enseignement modulaire sur l'une et l'autre année, compte tenu de sa dimension professionnelle. Cette disposition permettra de dispenser aux élèves, en complément de l'enseignement donné en classe entière, un enseignement adapté à des problèmes spécifiques qui seraient mieux traités avec un effectif restreint d'élèves, en permettant un véritable dialogue. Des instructions ont été adressées aux recteurs afin qu'ils veillent à la prise en compte de

l'ensemble de ces données dans la répartition des postes d'enseignants correspondants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hermier Guy](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59643

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 6 juillet 1992, page 2990